



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 358-22

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 25 janvier 2023, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 358-22 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (règlement numéro 188-07) afin d'intégrer une portion de territoire annexée par la Ville de Saint-Colomban détachée du Canton de Gore .

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et est ainsi entré en vigueur le 10 mars 2023, date de signification de l'avis de la ministre.

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

DONNE A SAINT-JEROME, ce 25^e jour de septembre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier